

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240404-04042024_18-DE

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/23	725 727,20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068 (M57) ou au c/106 (M43 et M49)	416 937,29 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	308 789,91 €
Total affecté au c/1068 (M57) ou c/106 (M43 et M49)	416 937,29 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/23	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 5 avril 2024.